

seil, dont les principaux membres étaient les neveux de cette dame, craignant que l'Institut de M^{me} Bresson ne nuisît aux Ursulines dont il appréciait le zèle et le dévouement, rejeta sa demande. Dans le rapport fait au conseil municipal en cette circonstance par les notabilités du lieu, il est dit que les Ursulines ont toutes les sympathies de la population qui est fière de les posséder, qu'elles ont acquis à Eigny le droit de bourgeoisie, etc., etc.

A partir de ce jour, la Communauté alla toujours croissant, et la population ne cessa de lui donner des marques de sa bienveillance.

Parmi les bienfaiteurs de cette Maison, nous citerons particulièrement M. l'abbé Saget qui, non content de prodiguer ses soins les plus dévoués aux religieuses et aux élèves, leur fit encore don de plusieurs sommes.

Le Pensionnat est divisé en deux classes et compte soixante élèves tant internes qu'externes; l'école communale se divise aussi en deux classes, et possède en moyenne cinquante élèves.

Le personnel de la Communauté s'élève à dix religieuses, dont huit Sœurs de chœur et deux converses.

NOGENT-SUR-SEINE (Aube), fondé en 1819.

A VANT la Révolution de 1792, la Congrégation des Filles de la Croix avait un établissement scolaire dans la ville de Nogent-sur-Seine. Les Sœurs qui survécurent à la tempête révolutionnaire reprirent leurs fonctions d'institutrices aussitôt que les circonstances le leur permirent. Mais leur âge avancé leur fit bientôt souhaiter de trouver une Congrégation enseignante qui leur vint en aide.

M^{me} Marie-Anne Colette Renier (en religion Sœur Sainte-Félicité), dernière supérieure des Sœurs de la Croix, ayant appris avec quel dévouement les Ursulines de Troyes se livraient à l'instruction des jeunes filles, testa en leur faveur, et, exceptant les immeubles qui lui venaient de sa famille, elle les institua ses légataires universelles.

Le 11 octobre 1819, les filles de Sainte-Angèle furent installées dans la Maison des Sœurs de la Croix. Les classes ne